

RESEAU COLIN BAGNARD

14 mai 2018

16 mai 2018: Manifestation EQUITE PARENTALE devant le TGI

Pour le 16 mai 2018 un groupe de parents sous la bannière "**EQUITE PARENTALE**" a lancé une opération de manifestation nationale pour la cause des familles séparées divorcées.

Cette manifestation au niveau **national** est reconduite devant les TGI locaux, avec toutes les associations et les individus concernés, parents ou sympathisants, de manière libre en dehors de toute tutelle associative.

Le Collectif de la Grue Jaune, connaît toujours des difficultés de légitimité puisque des publications sont toujours signées encore de l'ancien président avec un siège non modifié. Je rappelle que l'actuel bureau est constitué de Michel Calbry secrétaire, Serge Laisney trésorier, Nicolas Sègerie président, avec pour **siège 13 rue Morand 75011 Paris**. Le site officiel a été aussi piraté à plusieurs reprises.

Ce groupe facebook (CollectifLAGRUEJAUNE/) est officiel.

Nous soutenons depuis le début cette initiative qui répond de fait aux besoins d'un **nécessaire mouvement national**. Que ce soit suivant les débats parlementaires ou confrontés aux difficultés incessantes des parents séparés, pères ou mères, grands parents, familles, comptant une fraction non négligeable de la population impactée, Il est incroyable qu'encore aujourd'hui, rares soient les prises en compte selon nos revendications de cette **profonde crise sociale** qui touche notre civilisation.

L'évolution de la cause au fil des années est passé d'une apparente cause masculine à une **cause paritaire**. Les mères comme les pères et leurs enfants touchés par la séparation sont des drames qu'il ne nous appartient pas de jaugé selon le genre.

Souvent même les mères majoritairement qui détiennent la résidence principale sont nombreuses à considérer que l'alternance leur permettrait un dynamisme nouveau. Les enfants ont besoin de leurs deux parents.

Une revendication essentielle est que **la résidence alternée** soit envisagée de manière automatique sans sexisme. Les pères d'aujourd'hui sont modernes, aimants, organisés, disponibles, aux idées et pratiques éducatives développées, loin des figures patriarcales archaïsantes que certains mouvements idéologisés essayent de faire persister. Ces mouvements refusent de considérer l'évolution sociétale des pères.

D'un point de vue juridique, il y a eu des avancées ces dernières années dans le droit et dans les pratiques. C'est encore insuffisant. Les professions doivent elles aussi évoluer pour éviter **les dérives** auxquelles les familles sont confrontées. La justice ne devrait intervenir que lorsqu'il est impossible que des **accords amiables** entre les parents puissent aboutir.

De nombreux textes ont été publiés cette dernière décennie pour étudier ces phénomènes. Ce sont des évolutions dans tous les domaines de la société qu'il faut programmer:

sur les plans :

éducatif (importance des parents, collaboration avec les écoles, représentation des parents, surveillance académique dans les inscriptions scolaires évitant d'écartier un parent, du décrochage scolaire et de l'absentéisme, prévention des addictions...)

matrimonial (prévention des conflits, mariages douteux...)

social (reconnaissance de la parentalité dans les actes et administrations, régimes d'aide équilibrés...)

fiscal (reconnaissance des charges réelles, distorsion de traitement...)

économique (cartes de transport, congés, ...),

le logement (sans domicile fixe, droits sociaux, droit au logement...),

sanitaire (prévention psychologique, drames, suicides),

institutionnel et réforme des corporations (statut des avocats, aide juridictionnelle, médiation, audit des institutions et des procédures, contrôle des agréments...)

Juridique (impunité des accusations mensongères, déjudiciarisation du droit de la famille, placements abusifs...)

Prévention des prédatations profitant des conflits familiaux.

Des évolutions dans ces domaines seraient des progrès pour toute la société.

Pour une véritable **représentation nationale** qui portent de manière organisée les revendications de la cause parentale, l'émergence d'une structure qui associe les différentes compétences, des archives, des moyens de communication et d'analyse, une concertation réelle est souhaitable. Envisagée depuis longtemps, elle peine à se mettre en place. elle est pourtant incontournable pour que tous nous puissions modifier pour les générations à venir, les conditions de ces vies traumatisantes que sont les séparations familiales.

Pour la **cause co-parentale**, en tenant compte de nombreuses contributions.

Michel Calbry et Nicolas Sègerie,

pour le collectif la Grue Jaune.



Appel au rassemblement Tous ensemble, tous ensemble !!

Un ensemble d'association s'organise
actuellement pour manifester tous ensemble

le 16 mai 2018

devant tous les Tribunaux de Grande Instance (TGI) de France

pour :

**Lutter contre toutes les formes d'exclusion parentale et
familiale,
pour l'égalité parentale
Pour que soient respectés les droits des enfant,
de chaque parents et de tous les grands parents**

Toutes les associations dont l'objectif est celui là ou dont l'objectif comprend celui là
sont les bienvenues.

Tous les particuliers sont les bienvenus, personne ayant vécu une exclusion
parentale et familiale, pères et mères victimes, grands-parents, membres de la famille
touchés de manière directe ou indirecte par l'exclusion parentale et familiale

Tous ensemble, tous ensemble !!

Vous n'êtes pas seuls à vivre ce type de situation !

Il n'y a aucune organisation centralisée : Dans chaque département il y a des
personnes qui se rencontrent et s'organisent, membres ou non d'associations,
membres, souvent, d'associations différentes. Dans chaque département il va y avoir
une déclaration en préfecture pour la manifestation. Cette déclaration sera déposée
par une seule association. Ce ne sera donc pas forcément la même association qui
déposera la déclaration de manifestation en préfecture d'un département à l'autre. Il
convient de se coordonner pour que nous ne déposions pas plusieurs déclarations par
département. Peu importe qu'elle association dépose pourvu que ce soit fait.

Rejoindre l'action !

Contactez une association qui participe déjà (Droit du parent et de l'enfant participe dans le 44,
Loire atlantique) ou demandez à accéder au groupe Facebook :

<https://www.facebook.com/groups/2043085765980663/>

bien que faisant référence aux père le mouvement est ouverts à tous, mères et pères victimes,
proches, famille, etc. (90% des victimes d'exclusion parentale et familiale sont des pères, 10% sont des mères,
résultat du fait que les gardes sont massivement accordées au mères devant les tribunaux qui les cantonnent ainsi,
encore, à leur seul rôle de mère. Nous pouvons faire l'hypothèse que si la garde était alternée ou bien donnée
exclusivement à la mère dans 50% des cas et au père dans les 50% autres cas, alors les victimes d'exclusion parentale et
familiale seraient sans doute 50% des femmes et 50% des hommes)